

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2016**

DATE DE CONVOCATION : 30.09.2016 – 05.10.2016 (urgence)	
DATE D’AFFICHAGE : 30.09.2016 – 05.10.2016	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	14

L’an deux mille seize,  
**Le sept octobre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal,  
légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur Claude RIGOLÉ

**Etaient Présents :** AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle  
(arrivée à 20h20), CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie,  
MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

**Excusés :** LA DROITTE Paul (procuration à NEUTE Françoise), LEBORGNE Régine, LETORT  
Bernard (procuration à CADE Jean-Claude).

**Secrétaire de séance :** COLLET Céline

---

**PROCES VERBAL REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2016**

Accepté à l’unanimité.

---

**COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

**Conseil Communautaire du 26 septembre 2016**

▪ Dinan Agglomération

- Gouvernance

Contrairement aux prévisions, c’est la règle de droit commun qui s’applique pour désigner le nombre de délégués. Pour la communauté de communes de Plancoët Plélan, il y aura 19 délégués soit 1 par commune en dehors de Plancoët qui aura 2 délégués.

Une motion est adoptée pour soutenir une proposition de loi sénatoriale autorisant un accord local.

- Création d’un office du tourisme unique

Le conseil communautaire a approuvé la mise en place d’un office de tourisme communautaire à une seule tête à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Instauration de la taxe de séjour

Le conseil a validé la mise en place d’une taxe de séjour pour tous les types d’hébergements à compter du 01/01/2017 ; la période de perception de cette taxe au réel sera réalisée sur l’année civile. Les tarifs ont également été arrêtés.

Un régime particulier a été retenu pour les ports de plaisance.

▪ Finances

- Suppression de l’abattement général à la base sur la taxe d’habitation

Afin d’harmoniser la fiscalité de la future agglomération, l’abattement général à la base pratiqué par la communauté de communes de Plancoët Plélan est supprimé à compter du 01/01/2017.

- Le conseil communautaire a accepté une décision modificative à hauteur de 1 765 € sur les crédits RASED afin de faire l’acquisition de 2 nouveaux tests.

- Suite à la fermeture de l'école privée de Corseul, il est décidé d'attribuer la moitié des crédits affectés sur l'année civile aux établissements ayant accueilli ces enfants en septembre 2016.

- Très haut débit

Au vu des investissements réalisés antérieurement et de ses possibilités financières, le conseil décide d'engager avec Mégalis un programme d'installation de la fibre optique.

- Urbanisme

- La modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Plancoët est approuvée, il s'agit d'un ajustement de densité de logements.

- Le conseil décide également de procéder au lancement de la modification n°1 du PLU de la commune de Plélan le Petit ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUC de 1,8 ha.

- Attribution du marché pour la réalisation d'un diagnostic territorial dans le cadre de l'élaboration du PLUI  
Le marché a été découpé en 3 lots : Elaboration de l'état initial de l'environnement et du diagnostic territorial, Diagnostic agricole et Elaboration de l'inventaire du réseau bocager.  
Le conseil a approuvé le choix de la commission d'appel d'offres.

- Culture

- Le Président a été autorisé à signer une convention avec la Mairie de Plancoët pour continuer à percevoir les chèques Acti'pass de la commune de Plancoët sur les activités : troup'Ecole de théâtre, ludothèque, médiathèque et école de musique.

- Le principe d'une bourse aux jeux est adopté après définition des critères et des modalités d'élimination des jeux n'ayant plus leur place au sein des collections de la ludothèque intercommunale. Les tarifs sont également fixés.

Une démarche identique est faite pour la médiathèque.

- Label « tourisme et handicap »

Vu les aménagements réalisés lors de la réhabilitation de l'ancienne école publique de Corseul pour la création du CIP, le conseil approuve la candidature du CIP Coriolis pour l'obtention du label « tourisme et handicap ».

- Environnement

- Le conseil a délibéré pour solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau pour contrôle par le SPANC des conceptions et de la bonne exécution des travaux.

Réunion du 20 septembre 2016 à Solenval :

Tous les conseillers municipaux des communes de la communauté de communes Plancoët Plélan ont pu prendre connaissance de la proposition de pacte fiscal élaboré par le Copil de la future entité : Dinan agglomération.

## **ACHAT DE PARCELLE : BELLENRAY**

---

L'achat de terrain concernant l'accès au Moulin de Bellenray à Monsieur ROBERT Joseph a fait l'objet d'un document d'arpentage que nous avons déjà validé en séance de conseil municipal du 24 juin 2016.

Pour rappel, la commune achète une partie du chemin d'accès constituant 1 169 m<sup>2</sup> et le Syndicat Mixte Arguenon Maritime achète la partie digue de 600 m<sup>2</sup>.

Monsieur ROBERT Joseph, par courrier du 30 décembre 2015, nous propose la vente de cette parcelle cadastrée A N°1559 pour un prix de 4 000 € et il est proposé que les frais d'acte notariés soient à la charge de la commune.

Pour info le SMAM achète la partie digue pour un prix de 4 000 € également.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **accepte d'acquérir la parcelle cadastrée A n°1559, correspondant à l'accès au Moulin de Bellenray, de 1 169 m<sup>2</sup> pour 4 000 €.**
- **dit que les frais seront à la charge de la commune.**

## **PLAN PREVISIONNEL D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON POUR 2017**

---

Au printemps 2016, tous les maîtres d'ouvrage et financeurs concernés (EPCI, communes, SMAP, SMAM, Département des Côtes d'Armor) ont approuvé le projet de PAPI 2017-2020 et le dossier de candidature du PAPI a été adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 31 mai 2016 en vue de sa future labellisation pour l'obtention de subventions de l'Etat à hauteur de 34%.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- D'une part, que le SMAP en sa qualité de porteur de projet, a présenté le dossier de candidature le 16 septembre 2016 à la Commission Inondation Plan-Loire (CIPL) du Comité de Bassin Loire-Bretagne ;
- D'autre part, que la CIPL émet un avis favorable à la future labellisation du PAPI Arguenon, sous réserve d'ajouter au programme d'actions :
  - L'étude, y compris en régie, d'un scénario d'aléa extrême afin d'identifier et caractériser les enjeux importants ;
  - L'examen de la vulnérabilité éventuelle des réseaux (voies de communication, ressource en eau, électricité, télécommunication).

Sous réserve de la décision du prochain comité de bassin programmé le 29 novembre 2016 et de la signature d'une convention-cadre entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers qui officialiseront le financement du programme, il est proposé que la Commune de Saint-Lormel s'engage pour mener l'action suivante durant l'année 2017 :

- Action I-04c : Pose de repère de crue (opérations topographiques prévues en 2017).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** les modifications induites par les réserves et les recommandations issues de l'instruction du dossier PAPI, et qui seront précisées dans la convention-cadre du PAPI Arguenon 2017-2020 ;
- **D'approuver** le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2017 ;
- **D'approuver** le coût prévisionnel pour l'année 2017 des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Lormel qui s'élève à environ 250 € TTC et le montant maximum de reste à charge de **125 € TTC** ;
- **D'autoriser** le Président du SMAP à réaliser les demandes de financements publics de chaque action et pour chacun des maîtres d'ouvrage concernés, pour l'année 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à lancer les procédures pour les marchés à passer pour l'année 2017 et à signer les marchés et pièces nécessaires ;
- **D'autoriser** le Maire à réaliser les demandes de versement des subventions auprès des financeurs publics et locaux, postérieurement à la mise en œuvre des actions pour lesquelles la Commune de Saint-Lormel est maître d'ouvrage en 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à transmettre au SMAP l'ensemble des pièces concernant les demandes de subvention et de paiement, afin de permettre le suivi du financement des actions par le SMAP.

Monsieur le Maire rappelle que le coût financier prévisionnel pour la commune de 2017 à 2020 sera de 7 250€ prévoyant deux actions : la pose de repères de crues en 2017 (125 €) puis l'étude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire en 2018 (3 750 €) et 2019 (3 375 €).

## LEGS

---

Monsieur le Maire indique que par courrier reçu le 27 juillet 2016, la société CNP ASSURANCES l'a informé d'un legs de Madame Yvonne VERON née le 15/04/1920 à ST LORMEL, demeurant de son vivant à PLOUIGNEAU, au profit de la commune de Saint-Lormel.

Madame VERON est décédée le 16 mars 2016 à PLOUGONVEN et la succession s'élève à 21 046.05 €.

Il correspond à une épargne placée sur un contrat d'assurance vie sur lequel la commune de Saint-Lormel est désignée en tant que bénéficiaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'acceptation de ce legs et sur l'autorisation donnée au Maire de signer tous les documents y afférant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte ce legs complémentaire correspondant à l'assurance vie de Madame VERON Yvonne, décédée à Plougouven (29610) le 16 mars 2016, versé par la société CNP ASSURANCES pour un montant de 21 046.05 €.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont connaissance de l'histoire de cette défunte.

Jean-Claude CADE informe que cette personne devait habiter la Ville Moussard.

Une réunion de travail pourra être organisée pour décider d'un retour sur ce legs.

## FUSION : SYNDICAT DES FREMUR

---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un arrêté préfectoral a été reçu portant projet de périmètre du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable dénommé « Syndicat des Frémur » issu de la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de St Potan et Ruca.

Il est proposé la création d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dénommé « Syndicat des Frémur ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette création.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de St Pôtan et Ruca pour un « Syndicat des Frémur ».**

## ADMISSION EN NON VALEUR

---

Le Trésor Public nous a transmis, suite à la liquidation judiciaire de Mr Gereec Yann, une admission en non-valeur d'un montant de 1933.33 € pour les loyers de la boulangerie. Par conséquent, le comptable nous demande d'éteindre les créances suivantes :

- Titre 63-2014 pour un montant de 333.33 €
- Titre 96-2014 pour un montant de 400 €
- Titre 106-2014 pour un montant de 400 €
- Titre 130-2014 pour un montant de 400 €
- Titre 148-2014 pour un montant de 400 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte d'admettre en non-valeur les créances de Mr GEREEC Yann.**

## VEHICULE COMMUNAL

---

Monsieur le Maire indique aux conseillers communaux que le véhicule Kangoo n'est plus utilisé depuis quelques temps.

Il propose au Conseil Municipal de mettre le véhicule à vendre.

Il indique que le véhicule avait été acheté en 2011 à la SA BREIZH AUTO pour une valeur de 5 800 €.

Après contact pris auprès d'un garagiste, une estimation a été donnée pour un prix de vente à 4 500 € (83 702 kms).

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur la vente du véhicule.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte la mise en vente du véhicule communal.**

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### - Repas des aînés

Sylvie GUILLOTIN fait part du retour très positif de la part des participants.

Loïc Daunay suggère que l'âge soit décalé progressivement avec un passage de 65 vers 70 ans pour l'invitation.

Sylvie GUILLOTIN répond que le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du CCAS du 18 octobre.

Elle ajoute que la date prévue pour 2017 serait le 7 octobre.

### - Fleurissement

La remise des prix aura lieu le dimanche 09 octobre à 11h.

### - PLUi

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Plancoët Plélan nous demande de désigner deux représentants au COPIL du PLUi (1 titulaire et 1 suppléant).

Henri BREHINIER est désigné titulaire et Loïc DAUNAY, suppléant.

La première réunion aura lieu le 24 octobre.

### - Stage aux services techniques

Un stagiaire au sein des services techniques sera présent à partir du 14 novembre pour des périodes de 2 semaines par mois environ jusque juin 2017, il prépare une licence professionnelle Métiers Techniques des collectivités territoriales.

Il s'agit d'un stage gratifié à hauteur d'environ 500 € par mois à la charge de la commune. Le Centre de Gestion des Cotes d'Armor remboursera les frais en 2017. Son axe de travail sera l'accessibilité.

### - Chemins de randonnées de la Communauté de communes Plancoët Plélan

Un parcours au nord de St Lormel a été modifié et validé par Henri BREHINIER et Loïc DAUNAY. Une proposition de Totem et fléchage ont été transmis à la Communauté de Communes.

### - Travaux voirie

Les travaux d'aménagements de sécurité dans le bourg devraient démarrés le 7 novembre. Une déviation sera mise en place par le département. Les agents communaux ont réalisés l'implantation des fourreaux pour les futurs panneaux le lundi 3 octobre et ils se chargeront de les poser prochainement.

### - Travaux église

Les travaux de l'église ont démarré les 4 et 5 octobre. Ils se poursuivront dans un deuxième temps courant novembre.

### - Lotissement les Costières

Des pétitions ont été transmises au SPANC au sujet du mauvais fonctionnement de la station d'épuration, qui en a informé Armorique Habitat. Ce dernier a donc envoyé une mise en demeure à Eurovia, poseur de la station.

- **Côtes d'Armor Habitat**

Une réunion a eu lieu le 6 octobre à 17h30 au sujet de la réhabilitation thermique de 5 logements place Doheneuc (changement des fenêtres et portes, isolation extérieure des logements ....).  
Les travaux devraient commencer durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour une durée de 3 mois.

- **Projet boulangerie**

Le projet avance et semble encourageant.

- **Bar**

Monsieur le Maire informe qu'un projet de rachat du fonds de commerce est en cours.

- **Logement de l'école**

Mme Lebreton a bien quitté le logement de l'école le 5 septembre. Le logement et le garage sont actuellement vides.

- **Zone artisanale des vergers**

Un rendez-vous a eu lieu le 26 septembre avec Mme Gatel de Dinan Communauté au sujet de la ZA. Des renseignements ont été pris afin de préparer le transfert de l'ensemble du dossier en 2017.

- **Charte Dinan Agglo : amendements**

Le Conseil Municipal pense qu'il est difficile de remettre en cause le travail effectué.

Loïc DAUNAY fait remarquer que le nom Dinan Agglomération n'est peut-être pas adapté.

Henri BREHINIER regrette que le CIAS ne soit pas repris dans sa globalité et que les mercredis après-midis soient considérés comme du temps périscolaire à la charge des communes.

Aucun amendement ne sera donc à transmettre à la Communauté de Communes pour le lundi 10 octobre.

- **Dates Elections 2017**

Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Législatives : 11 et 18 juin 2017

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Gwenaëlle BROCHARD demande s'il serait possible de refaire la peinture sur le parking autour de la place Doheneuc. Monsieur le Maire répond que cela sera fait prochainement.

Louis AILLET remonte qu'il a eu retour de la part d'un administré d'une mauvaise compréhension concernant la location de la salle. Il est répondu que le tarif de 150 € la journée n'est plus d'actualité le week-end.

Loïc DAUNAY informe que La Ville Mauvoisin n'est pas indiquée et que la voie menant à la Duchais aux Cavaliers est en mauvais état. Monsieur le Maire informe que la voie a été réparée récemment.

Jean-Claude CADE informe que des travaux des canalisations sont effectués par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Frémur entre le Bouillon et Leumenon.

Jean-Claude CADE informe que Mr Favrel souhaite acheter le mécanisme de l'horloge de l'église.

Monsieur le Maire informe qu'aucune opposition à cette demande n'a été effectuée, il ajoute que cela appartient au domaine privé.

**Prochain Conseil Municipal** : il sera précisé ultérieurement selon la délibération à prendre concernant Dinan Agglomération en novembre.

La séance est levée à 22h36.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwénaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul  <i>Absent</i>	LEBORGNE Régine  <i>Absente</i>	LETORT Bernard  <i>Absent</i>	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	